

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 26 mars 2021
N° CP-2021-3-8-1

8^{ème} Commission

Commission de l'efficacité financière et de la performance administrative

Service instructeur

Service consulté

PROPOSITION DE DIVERSES TRANSACTIONS FONCIÈRES

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente diverses opérations foncières sur le territoire du Bas-Rhin.

BISCHWILLER - ZAC du Baumgarten : autorisation pour la S.E.R.S. de procéder aux opérations de défrichement nécessaires à la réalisation future du giratoire rue de Haguenau/ rue de l'Obermatt

La Ville de Bischwiller souhaite réaliser une nouvelle opération d'aménagement à dominante d'habitat sur son territoire, afin de redonner une attractivité à la Commune à travers l'implantation de nouveaux logements.

L'opération envisagée par la Commune se situe sur le secteur du Baumgarten, situé au Nord-Ouest de la ville de Bischwiller.

Le site, d'une superficie de 20 ha environ, jouxte la RD 329 reliant Bischwiller à Kaltenhouse et la voie ferrée reliant Strasbourg à Haguenau.

Par délibérations des 12 juin 2017 et 14 mai 2018, le Conseil Municipal de Bischwiller a décidé de réaliser l'opération sous la forme d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) et a mandaté la SERS pour la réalisation de ce projet.

Dans le cadre de ce projet, la réalisation d'un giratoire rue de Haguenau / rue de l'Obermatt s'avère nécessaire et nécessitera le défrichement partiel d'une surface boisée attenante à la RD 329, cadastrée sous-section 81, n° o.948, de 5,47 ares et correspondant à du domaine public de la Collectivité européenne d'Alsace.

Le présent rapport a pour objet d'autoriser la SERS, mandatée par la Ville de Bischwiller, à procéder à des travaux de défrichement, avant réinscription de la superficie concernée au Livre Foncier au profit de la CeA et cession dans un second temps à la Ville de Bischwiller.

BRUMATH – Autorisation d'une constitution de servitude au profit de R-GDS

Dans l'intérêt général et en vue de renforcer l'infrastructure de son réseau de distribution, R-GDS va procéder à la pose d'une conduite de gaz en tube acier à Brumath. L'implantation de cette conduite sera matérialisée sur le terrain par des bornes de positionnement à chaque changement de direction ou point particulier. Conformément au décret du 14/10/1991, la présence de la conduite sera mentionnée sur les plans de zonage remis aux communes de manière à ce que tout intervenant du sous-sol puisse être informé préalablement à la réalisation des travaux.

Cet ouvrage traversera notamment une parcelle agricole propriété de la Collectivité européenne d'Alsace, cadastrée à Brumath sous-section AI n°116. R-GDS s'engage à prendre l'attache des exploitants agricoles concernés par le passage de cette conduite, afin de les informer de la nature et de l'étendue des travaux.

Conformément aux articles 686 et suivants du Code civil, un acte de servitude sous la forme d'un acte authentique pourrait être signé entre R-GDS et la CeA. Cette concession de servitude serait consentie sans versement d'une indemnité.

Ces travaux, tant pour la pose des ouvrages que pour leur entretien ou modification ultérieure, seront effectués par R-GDS. L'ensemble des coûts et frais seront à la charge de R-GDS.

ITTENHEIM – Cession foncière

Il est proposé l'aliénation, au profit d'un riverain, d'une parcelle cadastrée sous-section 38 n°1094/o.499 de 1,18 are ne représentant plus d'intérêt pour la Collectivité. Cette dernière, par décision de la Commission permanente du 15 février 2021, a décidé d'un déclassement préalable.

Consulté pour avis, le service du Domaine a fixé la valeur à 1 500,- € l'are, soit pour ce terrain un montant de 1 770,00 €.

Le particulier a donné son accord pour cette transaction.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- Autoriser la SERS, mandatée par la Ville de Bischwiller, à procéder à des travaux de défrichement sur une surface boisée attenante à la RD 329, cadastrée sous-section 81, n° o.948, de 5,47 ares et correspondant à du domaine public de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- Autoriser R-GDS, maître d'ouvrage, à implanter une conduite de gaz sur la parcelle de la CeA, cadastrée à Brumath sous-section AI n°116 ;
- Consentir conventionnellement à R-GDS une servitude relative à la pose et au maintien de ladite conduite dans l'emprise de la parcelle susvisée, sans versement d'une indemnité ;

- Consentir à ce que l'acte de constitution de servitude soit passé en la forme authentique, les frais étant pris en charge par R-GDS ;
- Autoriser Monsieur Frédéric BIERRY, Président de la CeA, à signer cet acte notarié ;
- Décider de la cession, au profit d'un particulier, d'une parcelle cadastrée à Ittenheim sous-section 38 n°1094/o.499 de 1,18 are, au prix de 1 770,00 € ;
- Décider que cet acte de vente sera passé en la forme administrative, conformément aux dispositions de l'article L.1311-14 du Code général des collectivités territoriales ;
- Décider de désigner le premier vice-président de la Collectivité européenne d'Alsace, comme signataire afférent à cette transaction, le Président de la Collectivité européenne d'Alsace étant authenticateur ;
- Préciser que les crédits liés à cette opération seront imputés sur le budget comme suit :

OPERATION		IMPUTATION	DEPENSES	RECETTES
P0660018	Cessions foncières - routes	75 75888 843		1 770,00 €
TOTAL				1 770,00 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

Frédéric BIERRY